

Ministère de la Santé et des Solidarités

Le Conseiller Technique

CAB FB/FR

Paris, le 19 avril 2006

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Conformément à nos engagements, j'ai l'honneur de vous inviter à une réunion de concertation sur l'avant projet de décret relatif aux actes professionnels et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie et de la chiropraxie, le :

MARDI 25 AVRIL 2006
à 14h30
CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX FRANCAIS
Salle du rez-de-chaussée
4 place de la Sorbonne
75005 PARIS

Cette réunion qui se fera en présence des représentants de la Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins (DHOS), de la Direction Générale de la Santé et du Doyen LUDES, chargé de mission, aura pour but de définir, notamment, la formation nécessaire et suffisante permettant la délivrance du titre d'ostéopathe.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Présidents, l'expression de ma considération distinguée.



Francis BRUNELLE

PS : POUR DES RAISONS TECHNIQUES, LA REPRESENTATION DE CHAQUE ORGANISME EST STRICTEMENT LIMITEE A DEUX PERSONNES.